

Yvelines. La forêt de Saint-Germain-en-Laye enfin classée en « forêt de protection »

Cela faisait 19 ans qu'ils attendaient. La forêt de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) vient d'obtenir le classement en « forêt de protection ».

Publié le 7 Nov 19 à 18:33



Ce classement portant sur 3 500 hectares représente un tournant très important dans l'histoire du massif de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).
(©Philippe Roudeillat / 78actu)

C'est une victoire pour tous les amoureux de la forêt. Le **décret** portant le classement de la forêt domaniale de **Saint-Germain-en-Laye** (Yvelines) en « **forêt de protection** » vient d'être publié aujourd'hui au **Journal officiel**.

Le classement porte sur 3 500 hectares

Ce classement portant sur 3 500 hectares représente un tournant très important dans l'histoire de ce massif. En effet, ce statut permet de sanctuariser le site.

Car l'une de ses deux grandes caractéristiques, comme il est indiqué sur le site Internet de la **préfecture** des Yvelines, est d'offrir une forte protection du foncier puisque la loi précise que le classement en forêt de protection « interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation des sols de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements et garantit ainsi la pérennité de l'état boisé ».

L'espace concerné ne peut plus être menacé par des projets d'urbanisme

Ainsi, grâce à ce classement, l'espace concerné ne peut plus être menacé par des projets d'urbanisme ou d'aménagement.

La seconde caractéristique principale de ce statut est qu'il impose un **régime forestier** spécial, qui fixe les conditions de gestion des forêts dans le cadre « des motivations qui ont conduit au classement et propose, dans la notice de gestion, une série de recommandations aux propriétaires privés, en particulier sous forme de fiches-conseil ».

« Nous avons raison de ne pas désespérer »

Monique Dumont, de l'association **Ensemble pour l'Environnement de Saint-Germain-en-Laye**, s'est réjouie de cette avancée majeure.

« Notre association a été à l'initiative de ce classement en ayant demandé dès janvier 2001 au Préfet le classement de la forêt. Notre association a combattu depuis près de 19 ans pour obtenir ce classement qui a été sans cesse repoussé du fait des projets divers d'infrastructures que l'État ou les maires envisageaient. Nous avons été rejoints dans notre combat par les Amis de la Forêt qui ont, à nos côtés, fait ce combat. Nous avons été soutenus ces dernières années par la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF). Cette association nous a aidés avec force concernant les atteintes de la virgule du train-tram sur notre patrimoine

historique et forestier. Nous avons raison de ne pas désespérer et de toujours « harceler » les responsables de notre pays, mais combien il nous a fallu de persévérance. »

De son côté, le maire de la commune, **Arnaud Péricard**, a également exprimé sa satisfaction.

« Le classement en forêt de protection était attendu depuis longtemps et je me réjouis que l'État ait entendu notre appel. Il y a une prise de conscience collective sur la nécessité de la protéger. »



Signé le 5 novembre, le décret portant le classement de la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) en « forêt de protection » a été publié aujourd'hui, jeudi 7 novembre, au Journal officiel. (©Philippe Roudeillat / 78actu)